



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

14. OBJET : Tutelle - Communication

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L 1122-20 et L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 4 du règlement général sur la comptabilité communale,

Prend acte :

Marchés publics

a) Par lettre du 20 juillet 2022, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de Tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 3 juin 2022 par laquelle le Collège communal a attribué à la S.P.R.L. CLIMAIR, rue de Bellaire, n° 469, à 5300 VEZIN, le marché public ayant pour objet le placement d'une climatisation dans les bureaux sis Promenade des Ours, n°s 25 et 33 à ANDENNE.

b) Par lettre du 22 août 2022, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de Tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire la délibération du Conseil communal du 18 juillet 2022 décidant d'adhérer à la centrale d'achat organisée par le CRAC ayant pour objet l'octroi de crédits aux communes dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon.

c) Par lettre du 25 août 2022, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de Tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 17 juin 2022 par laquelle le Collège communal a attribué à la société SCHREIBER, chaussée de Liège, n° 52 à 4710 LONTZEN, le marché public ayant pour objet la fourniture d'un chapiteau de stockage pour le service de la Voirie.

d) Par lettre du 5 septembre 2022, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de Tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 29 juillet 2022 par laquelle le Collège communal a attribué à la société AHEAD-IT, Honderdweg, n° 20 à 9230

WETTEREN, le marché public ayant pour objet l'acquisition de serveurs pour environnement virtuel.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Le Directeur général,

(s) Ronald GOSSIAUX

Par le Conseil,



Le Président,

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS